

Le présent formulaire vous permet, selon le cas, de nommer des intervenants au contrat, d'en ajouter ou de modifier les choix que vous avez faits lors de l'adhésion. Veuillez remplir uniquement les sections pour lesquelles une demande est effectuée.

Selon les choix que vous faites, il pourrait y avoir une incidence sur votre contrat advenant le décès d'une des parties nommées au contrat. Nous vous suggérons de consulter votre conseiller en sécurité financière afin qu'il vous guide dans l'élaboration d'une planification successorale adaptée à votre situation personnelle. Pour plus de détails, vous référer à la *Notice explicative* (BRA1592).

1. Renseignement sur l'investisseur

N° de groupe

N° d'adhésion : _____ si le changement ne concerne qu'un seul régime

OU

N° d'investisseur : _____ si vous voulez appliquer le changement à tous vos régimes

Nom

Prénom

À remplir **seulement** si vous avez changé d'adresse.

Adresse (N°)

Rue

App.

Ville

Province

Code postal

Téléphone (résidence)

Téléphone (bureau)

Poste

Courriel

2. Renseignements utiles concernant le choix d'un bénéficiaire

Choix offert : Succession **OU** bénéficiaire(s) désigné(s)

Succession : Choix par défaut. Lors du règlement de décès, les sommes seront versées au nom de la succession.

Bénéficiaire(s) désigné(s) : Vous pouvez choisir de désigner une ou des personnes comme bénéficiaires. Lors du règlement de décès, les sommes seront versées au nom de la ou des personne(s) désigné(es). Un bénéficiaire est une personne, autre que l'investisseur, qui a droit à des prestations d'un régime de retraite. Il est important de bien inscrire le ou les nom(s) de même que le lien de parenté.

Révocable : L'investisseur peut changer de bénéficiaire en tout temps en faisant une demande écrite.

Irrévocable : L'investisseur peut changer de bénéficiaire seulement en fournissant un des documents suivants :

- 1) Renonciation écrite du bénéficiaire irrévocable actuel renonçant à son irrévocabilité et consentant à être un bénéficiaire révocable. (Voir la section 3 du présent formulaire)
- 2) Fournir un jugement de divorce (si le bénéficiaire irrévocable actuel est l'ex-conjoint(e)).
- 3) Attestation de décès (si le bénéficiaire irrévocable actuel est décédé).

À noter :

- 1) Le règlement de décès se fera conformément aux lois et documents requis.
- 2) Une personne mineure ne peut pas désigner un bénéficiaire. Lors du règlement de décès, les sommes seront versées au nom de la succession.
- 3) Selon la législation applicable aux régimes de retraite, s'il existe un conjoint reconnu au décès, ce dernier aura la priorité sur la succession, de même que sur le bénéficiaire désigné si celui-ci est différent du conjoint reconnu au décès.

3. Consentement du bénéficiaire irrévocable actuel (s'il y a lieu)

Complétez cette section **seulement** si le bénéficiaire actuel est irrévocable.

Je, Prénom et nom du bénéficiaire irrévocable actuel désigné(e) à titre de bénéficiaire irrévocable dans le cadre de l'adhésion identifiée à la section 1, « Renseignement sur l'investisseur », consens à la(aux) désignation(s), ajout(s) ou modification(s) tel que demandé ci-dessous.

X _____

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

Signature du bénéficiaire irrévocable actuel Date

4. Désignation du ou des bénéficiaires

J'attribue la prestation payable au décès aux termes de mon contrat au(x) bénéficiaire(s) ci-dessous ou, à défaut, à ma succession, sous réserve de la législation sur les rentes applicable. **Par défaut, la désignation de bénéficiaire est révocable. Au Québec, par défaut, la désignation de l'époux ou du conjoint uni civilement est irrévocable, à moins de cocher la case révocable.**

Si la désignation du bénéficiaire est irrévocable, le bénéficiaire devra donner son consentement pour toute modification future à la désignation de bénéficiaire et pour tout retrait partiel ou total des sommes de l'adhésion. Si un enfant mineur est désigné de façon irrévocable, le caractère irrévocable de la désignation ne peut pas être modifié avant que l'enfant devienne majeur et qu'il puisse donner son accord en signant le formulaire approprié.

Bénéficiaire(s) primaire(s) Nom, prénom	Lien avec le rentier (ou, au Québec, lien avec l'investisseur)			%	Révocabilité du bénéficiaire primaire		Date de naissance (s'il s'agit d'un mineur)								
	Conjoint*	Conjoint de fait	Autre		Rév.	Irrév.									
i.	☐	☐			☐	☐	<table><tr><td>A</td><td>A</td><td>A</td><td>A</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td></tr></table>	A	A	A	A	M	M	J	J
A	A	A	A	M	M	J	J								
ii.	☐	☐			☐	☐	<table><tr><td>A</td><td>A</td><td>A</td><td>A</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td></tr></table>	A	A	A	A	M	M	J	J
A	A	A	A	M	M	J	J								
iii.	☐	☐			☐	☐	<table><tr><td>A</td><td>A</td><td>A</td><td>A</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td></tr></table>	A	A	A	A	M	M	J	J
A	A	A	A	M	M	J	J								

Bénéficiaire(s) secondaire(s) ^{1, 2, 3, 5} Nom, prénom	Date de naissance (s'il s'agit d'un mineur)	OU	Bénéficiaire(s) subsidiaire(s) ^{1, 4, 5} Nom, prénom	%	Date de naissance (s'il s'agit d'un mineur)															
i.	<table><tr><td>A</td><td>A</td><td>A</td><td>A</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td></tr></table>		A	A	A	A	M	M	J	J			<table><tr><td>A</td><td>A</td><td>A</td><td>A</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td></tr></table>	A	A	A	A	M	M	J
A	A	A	A	M	M	J	J													
A	A	A	A	M	M	J	J													
ii.	<table><tr><td>A</td><td>A</td><td>A</td><td>A</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td></tr></table>	A	A	A	A	M	M	J	J			<table><tr><td>A</td><td>A</td><td>A</td><td>A</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td></tr></table>	A	A	A	A	M	M	J	J
A	A	A	A	M	M	J	J													
A	A	A	A	M	M	J	J													
iii.	<table><tr><td>A</td><td>A</td><td>A</td><td>A</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td></tr></table>	A	A	A	A	M	M	J	J			<table><tr><td>A</td><td>A</td><td>A</td><td>A</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td></tr></table>	A	A	A	A	M	M	J	J
A	A	A	A	M	M	J	J													
A	A	A	A	M	M	J	J													

* L'époux ou conjoint uni civilement ➔ L'union civile a les mêmes effets que le mariage lorsqu'elle est contractée suivant les normes devant un célébrant compétent et est enregistrée auprès des autorités provinciales.

1. Vous ne pouvez nommer qu'un seul type de bénéficiaire pouvant remplacer le(s) bénéficiaire(s) primaire(s) décédé(s) (secondaire ou subsidiaire).
2. Au décès du ou d'un bénéficiaire primaire, le bénéficiaire secondaire qui lui est lié le remplace.
3. Le bénéficiaire secondaire i) est lié au bénéficiaire primaire i); le bénéficiaire secondaire ii) est lié au bénéficiaire primaire ii); le bénéficiaire secondaire iii) est lié au bénéficiaire primaire iii).
4. Un bénéficiaire subsidiaire n'a aucun droit tant que les bénéficiaires primaires sont vivants.
5. Les bénéficiaires secondaires et les bénéficiaires subsidiaires sont toujours révocables.

Si vous désirez que la prestation de décès soit payée sous forme de rente, remplir le formulaire FRA1744.

Renseignement sur le fiduciaire (ne s'applique pas au Québec)

Remplir cette section seulement s'il s'agit d'un bénéficiaire mineur. Un fiduciaire doit être nommé pour recevoir au nom du bénéficiaire mineur tout versement jusqu'à ce que celui-ci atteigne l'âge de la majorité. **Au Québec, le paiement sera effectué au nom du bénéficiaire mineur et transmis au(x) parent(s) ou tuteur légal de ce bénéficiaire.**

Nom du fiduciaire

Lien du fiduciaire

5. Autorisation

J'autorise « Beneva » à effectuer le changement de bénéficiaire. Je comprends que la validité du changement ou de la désignation de bénéficiaire demeure soumise aux lois applicables.

X _____

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

Signature de l'investisseur Date

Beneva vous rappelle qu'elle accorde une grande importance à la protection de vos renseignements personnels. Pour en connaître davantage sur nos pratiques, nous vous invitons à consulter notre *Énoncé de confidentialité* au beneva.ca